



Mairie de Pévy

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 26 Mars 2024

Compte Financier Unique 2023

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		279 122.57		65 417.27		344 539.84
Opérations de l'exercice	148 484.88	211 211.54	30 221.65	40 395.09	178 706.53	251 606.63
TOTAUX	148 484.88	490 334.11	30 221.65	105 812.36	178 706.53	596 146.47
Résultat de clôture		341 849.23		75 590.71		417 439.94

0	au compte 1068 (recette d'investissement)
341 849.23	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le conseil municipal approuve le compte financier unique 2023 à l'unanimité des présents.

Le compte de gestion 2023

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 à l'unanimité des présents.

Affectation du Résultat

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 341 849.23

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	279 122.57
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	162 740.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	62 726.66
Résultat cumulé au 31/12/2023	341 849.23
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	341 849.23
Affectation obligatoire	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	341 849.23
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le Vote des taux 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2024 aux mêmes taux que 2023

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34,55 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 22,15 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 23,63. %

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le vote des taux pour l'année 2024.

Le budget primitif 2024

Le Conseil Municipal

Adopte à l'unanimité des présents le budget primitif 2024

En recettes à la somme de : 1 188 261.94 Euros

En dépenses à la somme de : 1 188 261.94 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	153 308.23
012	Charges de personnel et frais assimilés	31 400.00
014	Atténuations de produits	70 000.00
65	Autres charges de gestion courante	21 450.00
66	Charges financières	1 500.00
67	Charges spécifiques	500.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	228 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		507 158.23

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	1 500.00
73	Impôts et taxes	131 201.00
74	Dotations et participations	17 605.00
75	Autres produits de gestion courante	14 000.00
76	Produits financiers	3.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	1 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	341 849.23
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		507 158.23

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	43 020.00
21	Immobilisations corporelles	87 133.71
23	Immobilisations en cours	530 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 950.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		681 103.71

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	295 213.00
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 300.00
021	Virement de la section de fonctionnement	228 000.00
001	Solde d'exécution section investissement	75 590.71
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		681 103.71

Elaboration du Plan Local d'urbanisme - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables

Sur la proposition du Maire

Vu la délibération du 22 novembre 2016 de la commune de Pévy sollicitant la communauté urbaine du Grand Reims afin de prescrire une procédure d'élaboration de son PLU et l'abrogation de sa carte communale,

Vu la délibération n°2017-107 en date du 27 mars 2017 de la communauté urbaine du Grand Reims acceptant la poursuite et l'achèvement de l'élaboration du PLU de Pévy,

Vu la délibération n°2019-128 en date du 27 juin 2019, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Considérant que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement durables doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme, conformément à l'article L153-12 du code de l'Urbanisme,

Considérant que le diagnostic du territoire de la commune a permis de mettre en exergue les enjeux des grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Considérant que les orientations générales du projet d'Aménagement et de développement durables du futur Plan Local d'Urbanisme se base sur une philosophie commune : la préservation et la valorisation de l'identité du village de Pévy et une vision prospective à 10 ans qui s'articulent autour de 3 grands axes :

- Adopter un développement raisonné dans le respect de l'identité rurale du village
- Garantir et améliorer la qualité de vie au quotidien

- Préserver et valoriser les espaces et paysages naturels, viticoles, agricoles et forestiers

Considérant les éléments exposés dans le document support au débat, annexé à la présente délibération,

APRES avoir débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

DIT que le support au débat sur le projet d'aménagement et de développement durables dont il a été débattu est annexé à la présente,

DIT que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération.

[Chariot de ménage](#)

Le conseil décide d'acheter un chariot de ménage avec support pour balais.

[8 mai](#)

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 10h30 en présences des anciens combattants de Prouilly.

[Fête patronale](#)

L'équipe de Festi Pévy a présenté aux membres du conseil leur souhait de changer la date de la fête patronale qui est très souvent en pleine vendange.
Le conseil accepte le changement de la fête patronale qui aura lieu cette année le 7 juillet 2024 au lieu du 8 septembre.

[Devis porte du cimetière](#)

Monsieur le Maire présente un devis pour changer la porte du cimetière.
Vu le montant du devis, une autre entreprise sera consultée.

[Elections Européennes](#)

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.